



Déclaration préalable de la FSU au CTA du 14 octobre 2021

Madame la Rectrice, mesdames et messieurs les membres du CTA,

- Hommage Samuel Paty

Il y a un an, un professeur était assassiné parce qu'il avait fait son métier. Un terroriste, fanatisé par l'islamisme radical, décapitait Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, parce qu'il avait utilisé des caricatures dans un cours sur la liberté d'expression.

Il y a un an, l'indispensable hommage à notre collègue était escamoté par des décisions ministérielles indignes. Il y avait besoin de temps, de recueillement, d'échanges, de paroles ; il y avait besoin de collectif, de réflexion, il y avait besoin de se retrouver, tout simplement. Les temps banalisés, préalables indispensables au retour des élèves, ont été pourtant brutalement supprimés à quelques heures de la rentrée. Ils ont finalement été obtenus, parfois de haute lutte, souvent en bonne intelligence avec les personnels de direction. Mais il restera cette trace indélébile, d'un hommage qu'il a fallu arracher, comme s'il n'allait pas de soi, comme s'il fallait se justifier de vouloir le préparer en bonne et due forme, comme si, même dans ce contexte dramatique, il fallait encore et toujours attester de notre volonté de bien faire notre travail. Aujourd'hui encore, la colère est vive à l'évocation de cette séquence douloureuse.

Aujourd'hui, un an après, l'heure est à l'hommage et au souvenir. Dans ce moment important pour la communauté éducative, chacun devra se montrer à la hauteur en s'abstenant de toute récupération ou instrumentalisation politique et en respectant la douleur d'une communauté éducative encore éprouvée. L'heure est à l'hommage, simplement, dignement.

Un hommage à la hauteur, c'est aussi celui de tout un pays : Samuel Paty a payé de sa vie son engagement professionnel. Nous lui devons un hommage plein et entier. La communauté éducative ne peut pas, ne doit pas porter seule cet hommage. Le 16 octobre 2020, c'est un professeur qui a été assassiné et une certaine conception de l'école et quelque part de notre société qui était visée. Nul doute que chacun trouvera le temps de se souvenir, de se recueillir, d'être aux côtés de la communauté éducative, d'être en soutien de l'École dans cette journée si particulière.

- Bilan contexte EN

Nous avons dénoncé, dans notre déclaration liminaire lors du CTA du 30 août, les conditions dans lesquelles se préparait alors la rentrée 2021. Plus d'un mois après, le résultat des réformes rétrogrades en cours dans l'Éducation est flagrant. Le constat est celui de la dégradation des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves.

Dans l'écrasante majorité des lycées de l'académie, les enseignants expriment leur scepticisme, souvent même leur résistance au PLE. En effet, la prétendue « harmonisation » des évaluations, restreinte à l'établissement, ne résout absolument pas la question des disparités entre lycées. Le PLE entérine au contraire l'instauration d'un bac purement local. La « valeur » du diplôme dépendra donc de celle, supposée, du lycée de l'élève, seule donnée non anonyme dans Parcoursup. Par ailleurs, la liberté pédagogique que le Code de l'Éducation assure aux enseignants se trouve gravement remise

en cause par ce Projet Local d'Évaluation, et avec lui disparaît toute la souplesse que nécessite l'acte d'enseigner.

Dans les faits, l'élaboration des PLE démontre la volonté de certains chefs d'établissement de renforcer encore davantage ce carcan, quitte à passer outre les textes réglementaires. Ici, le PLE est quasiment imposé et consiste en une reprise du guide de l'évaluation de l'Inspection Générale, présenté comme ayant une valeur prescriptive. Ailleurs, les équipes sont sommées de répondre à des questionnaires détaillés ou de remplir une grille, véritable usine à gaz, avec indication au pourcentage près de différents types d'évaluations. Ces procédés sont inacceptables et sont vécus par les collègues comme une volonté de les transformer en simples exécutants. La FSU soutient les équipes enseignantes qui rejettent cette intrusion, parfois autoritaire, dans leurs pratiques pédagogiques.

La FSU réaffirme ici la primauté de la liberté pédagogique, dans le cadre des programmes et le respect de l'obligation à évaluer, et revendique de nouveau le retour à des épreuves terminales et nationales, seules garantes d'une véritable équité de traitement entre les établissements et de la valeur nationale du baccalauréat.

- Voie professionnelle :

Dans la voie professionnelle, les réformes sont, si l'on veut, en place. Les personnels nous font part de leurs difficultés, de leur désarroi et de leur colère autour de la mise en œuvre de dispositifs mal pensés, souvent non pensés. Le déroulement de la co-intervention ou l'élaboration du chef-d'œuvre se fait de manière chaotique, faute de formation, de temps, par manque de moyens ou encore en raison d'EDT incompatibles avec un déroulement « normal » de ces derniers. Les corps d'Inspection peuvent bien être, comme vous le disiez Monsieur le SG en retour à notre courrier du 17/09, fortement mobilisés pour l'accompagnement des établissements, cela ne suffira jamais pour permettre un déroulement normal, de ces dispositifs car ils sont, à la base, mal pensés. Mais est-ce l'objectif de toutes les manières ?

Le passage des oraux de chef d'œuvre se faisant en dehors des cadres classiques (CCF ou épreuves orales cadrées nationalement), quels moyens budgétaires sont prévus pour rétribuer les collègues qui vont faire passer ces derniers en dehors de leur temps de service ?

Concernant les PFMP, les difficultés liées au contexte sanitaire impactent naturellement nos élèves, particulièrement dans certaines spécialités. Les injonctions locales se multiplient en direction des enseignants pour les inciter à trouver une solution quelle qu'elle soit. Les enseignants sont placés face à des injonctions contradictoires, avec ce que cela engendre de culpabilisation et de souffrance au travail. Nous pouvons même parler dans certains cas d'entorses réelles et inacceptables au statut. Nonobstant, votre propos en retour à notre courrier qui indiquait que « si les élèves inscrits en formation initiale sous statut scolaire ne peuvent pas effectuer leur PFMP, ils doivent poursuivre leur scolarité dans leur lycée. Ce sera l'occasion de mettre en œuvre des séances permettant de favoriser un contexte professionnel afin de continuer à acquérir des compétences professionnelles ». Il ne peut pas vous échapper Monsieur le SG que les enseignants particulièrement de l'enseignement professionnel assurent une bonne partie de suivi lors des PFMP et que ce dernier ne peut se faire si les cours continuent à être assurés qu'avec un dépassement massif des ORS. Ainsi conformément à l'article 31 de notre statut, les enseignants, qui seront dans ce cadre-là doivent être rétribués en conséquence. Un budget a-t-il été prévu pour cela ?

L'autosatisfecit ministériel ne peut pas cacher la réalité décrite sur le document académique sur l'orientation. Non, la TVP n'a, en aucun cas, donné une quelconque dynamique à la voie professionnelle. C'est même le contraire, l'apprentissage semblant, d'après le ministre, être la seule voie crédible bénéficiant d'une publicité évidente. D'ailleurs, les taux académiques de demandes et de décisions vers la 2de pro continuent de diminuer majoritairement au profit de la 2de GT quant aux familles de métiers, elles sont pour certaines à la source de nombreuses erreurs d'orientation, les principaux et professeurs de collège étant peu formés sur ces dernières.

- Premier degré :

Dans le premier degré, la rentrée qui vient de se passer s'inscrit une fois de plus dans un contexte de démantèlement à marche forcée du service public d'Éducation ; loi Rilhac, proposition surréaliste du président de la République à Marseille, sorties grotesques – devenues habituelles - de notre ministre qui, quand il ne stigmatise pas gratuitement les parents allocataires, réinvente le bizutage sous un autre nom pour les besoins de sa com' de rentrée.

Dans les écoles les personnels courbent le dos et supportent de moins en moins cette situation.

Cela se traduit par une ambiance délétère. Loin du papier glacé des publications ministérielles, des guides et autre vadémécum, des ressources numériques « y'a qu'à faut qu'on », nos collègues doivent :

- gérer une situation dégradée du fait de la Covid,
- continuer à inclure certains enfants dans des conditions indignes, sans aucune aide
- supporter les délais et les exigences de la MDPH,
- subir les pressions mises pour l'évaluation des élèves, celle des écoles, qui n'ont d'intérêt ni pour les personnels ni pour les élèves,
- supporter les dernières lubies de leur ministre,
- subir le contrôle permanent du moindre geste professionnel,
- rédiger des projets d'écoles déconnectés de la réalité,
- s'inscrire obligatoirement aux constellations,
- participer à des formations où nos collègues ont le sentiment de ne plus rien apprendre, parce ce que ce n'est pas ce dont ils•elles ont besoin,
- entendre le rabâchage systématique des antiennes scientistes du ministre,
- supporter l'instrumentalisation de la laïcité dans le cadre de la campagne présidentielle, etc,
- gérer au quotidien le manque de moyens en personnel au détriment de leurs ORS et de leur santé au travail, l'augmentation du nombre de collègues qui souhaitent quitter l'EN en est la preuve,
- supporter les réponses erronées voire l'absence de réponse de leur administration.

La quasi-totalité de la profession perçoit tout cela comme une aberration, n'y adhère pas. Cela n'aura donc aucune efficacité.

La fatigue et la perte de sens qu'évoquent nos collègues doit alerter notre institution !

- Administratifs

En ce qui concerne la question indemnitaire pour les administratifs, compte tenu de l'urgence à augmenter les rémunérations, nous ne sommes pas d'accord avec la politique de demi mesures du ministère, désaccord que nous avons formulé par notre refus de signer le relevé de décision concernant la requalification de la filière administrative.

Pour nous, dès 2021, il faut que la revalorisation indemnitaire sur laquelle le ministère a largement communiqué, concerne tous les personnels ! Que personne ne soit oublié puisque le ministre nous a précisé qu'il avait fait un effort important, dans le cadre du Grenelle de l'éducation, pour revaloriser l'ensemble des filières professionnelles, pas uniquement celles qui concernent les personnels enseignants.

C'est pourquoi, la FSU revendique, dès cette année, un plan ambitieux de convergence indemnitaire par l'alignement par le haut sur des montants revalorisés au 1er janvier 2021, qui permette à tous les collègues de connaître une augmentation de leur IFSE en 2021.

Dans de nombreuses académies les groupes de travail sont déjà organisés sur la requalification des emplois ou les questions indemnitaires, quand l'académie de Versailles compte-t-elle consulter les organisations syndicales sur ces sujets ?

Le « resoclage » triennal prévu par les textes lors de la mise en place de l'IFSE des personnels ITRF n'a toujours pas été appliqué. Quand pourront-ils voir leur IFSE revalorisée ?

Concernant le CIA, pourquoi n'y a-t-il pas eu de groupe de travail ?

Le bilan du mouvement des infirmiers, infirmières est inquiétant : plus de postes vacants que jamais à la rentrée, preuve d'un malaise de l'ensemble de la profession où deux infirmiers, infirmières, sur trois sont en souffrance au travail.

Leur engagement auprès des élèves, pendant cette pandémie n'est pas reconnu financièrement. Que la prime ait été réservée aux collègues volontaires pour l'organisation des tests a été perçu comme une injustice : le travail accompli en établissements depuis le début de la crise n'est pas reconnu. A cet égard, l'augmentation de 50 euros du CIA est largement insuffisante.

- AESH :

Concernant les AESH, les choix politiques sont encore une fois en contradiction avec le discours de façade et la prétendue priorité à l'inclusion scolaire. Suite aux mobilisations initiées par la FSU, le ministère instaure une grille d'avancement automatique. C'est bien sûr une avancée, mais encore très insuffisante pour répondre aux revendications des personnels AESH. La création nécessaire d'un corps de fonctionnaire catégorie B, que nous revendiquons, n'est pas prévue par le décret présenté le 21 juillet 2021). A cela s'ajoute l'insuffisance de la grille de rémunération proposée. En effet l'indice majoré du premier échelon, 335, est tout simplement indécent : il sera très probablement au-dessous du niveau du SMIC dès le 1er janvier 2022.

Les discussions sur le temps de travail des AESH vont être réouvertes au niveau ministériel. Mais les premières pistes avancées par le Ministre sont inacceptables. Ce projet est contraire à l'exigence de pleine reconnaissance du métier d'AESH dans les écoles et établissements scolaires. La FSU demande la tenue rapide d'un GT académique sur la rémunération des AESH et plus globalement sur leurs conditions de travail. Les PIAL qui dégradent les conditions de travail des AESH, et aggravent la précarité des personnels doivent être supprimés. Les personnels ne sont pas des ressources que l'on doit optimiser. Partout, il manque des personnels, des enfants sont privés d'AESH.

Pour cela la FSU au sein d'une large intersyndicale appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser par la grève le 19 octobre pour une vraie prise en compte des revendications des personnels AESH (défense des postes, des statuts, des salaires et des conditions de travail).